



**délibération :  
D\_2022\_6\_20**

Nombre de délégués en  
exercice : 60

Présents : 39

Votants : 47

**Objet : Conventions  
pour la mise à  
disposition à titre  
gracieux de matériels  
de la Communauté de  
Communes Bassée  
Montois aux  
communes membres**

L' an deux mille vingt deux, le mardi 13 décembre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Commune de Vimpelles, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le President.

Date de convocation du : 06 Décembre 2022

**Titulaires** : Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur POTAGE Jean-Claude, Monsieur CARRASCO Alain, Madame JACSONT Geneviève, Monsieur MASSET Julien, Madame RIOTTE Corinne, Monsieur CABOUSSIN Luc, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur RAY Daniel, Monsieur BORZUCKI Jean-Claude, Monsieur GODRON Charles, Madame LEMORE Christine, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur FENOT Jean-Paul, Madame VERRIER Laure, Monsieur CHANTRE Brice, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur GYARMATHY Stéphane, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur FRAPPAT Didier, Madame SIVANNE Evelyne, Monsieur DENORMANDIE Roger, Madame PODOROJNIY Anastasia, Monsieur FENOUILLET Didier, Monsieur CAPMARTY André, Madame MOREAU Patricia, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur PACHOT Joël, Madame DELATTRE Nadine, Madame FLON Martine, Monsieur VERBRUGGE Christophe

**Suppléant(s) en situation délibérante** : Monsieur CHAINEAU Francis, Monsieur CHARLE Daniel, Monsieur LAGAN Thomas, Monsieur LUCQUIN Gilles, Monsieur PEZET Eric, Madame RIBAUT Marie-Pierre

**Pouvoirs** :

Monsieur SOUCHAL Georges a donné pouvoir à Monsieur DELANNOY Jean-Pierre

Madame BANOS Stéphanie a donné pouvoir à Monsieur CHANTRE Brice

Monsieur MONDO Thierry a donné pouvoir à Monsieur GENON Fabrice

Madame SOSINSKI Sandrine a donné pouvoir à Monsieur DENORMANDIE Roger

Madame LEFEBVRE Julie a donné pouvoir à Monsieur GODRON Charles

Monsieur MAURY Yannick a donné pouvoir à Madame MOREAU Patricia

Madame BENOIT Florence a donné pouvoir à Monsieur CABOUSSIN Luc

Madame GRANERO Agnès a donné pouvoir à Monsieur MASSET Julien

**Absent(s)** : Madame LETERRIER Carine, Monsieur BEAULIEU Raphaël, Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Madame SAMSON Véronique, Monsieur DEMAEGDT Bruno, Monsieur CARRASCO Gérard, Madame RICHARD Gisèle, Monsieur DE RYCKE Régis, Monsieur CHAUVIN Marc

**Excusé(s)** : Monsieur CAMUSET Pascal, Monsieur SOUCHAL Georges, Madame BANOS Stéphanie, Monsieur MONDO Thierry, Monsieur HERMANS Emric, Madame SOSINSKI Sandrine, Madame LEFEBVRE Julie, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur LESAGE Cédric, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Monsieur FORGET Michel, Monsieur FLAMEY Francis, Monsieur MAURY Yannick, Madame BENOIT Florence, Monsieur JAMBUT Gérard, Monsieur POULAIN Michel, Madame CHARLES Sabine, Madame GRANERO Agnès

**Secrétaire de Séance** : Madame Laurence GUERINOT

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-4- 3 ;  
Vu l'arrêté préfectoral 2021/DRCL/BLI/n°39 en date du 4 août 2021 portant modification des statuts de la Communauté de communes Bassée Montois ;  
Vu l'acquisition par la Communauté de Communes Bassée Montois de grilles d'expositions, d'une petite sono mobile, d'une autre sono mobile à usage intérieur/extérieur et de socles de présentation ;  
Vu les projets de conventions ci-annexés ;  
Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 6 décembre 2022 ;

Considérant que les communes membres de la Communauté de Communes ont besoin de matériels pour l'exercice de leurs compétences sans avoir ni les moyens financiers pour l'acquérir, ni un besoin qui justifie un tel achat par chacune d'entre elles, la Communauté de Communes Bassée Montois s'est dotée de matériels pour ses besoins propres et souhaite, en outre, les mettre à la disposition des communes membres lorsqu'elles en ont besoin :

- grilles d'expositions,
- une petite sono mobile,
- une autre sono mobile à usage intérieur/extérieur,
- socles de présentation,
- spots d'éclairage;
- passe-câbles.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au Conseil Communautaire d'opérer la mise à disposition des matériels à titre gracieux.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve la mise à disposition à titre gracieux des matériels ci-dessous pour qu'elle soit utilisée à la fois par les communes membres et la Communauté de Communes, au titre de leurs compétences respectives :
  - o grilles d'expositions,
  - o une petite sono mobile,
  - o une autre sono mobile à usage intérieur/extérieur,
  - o socles de présentation,
  - o spots d'éclairage,
  - o passe-câbles.
- valide les projets de conventions ainsi présentés,
- autorise Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir pour l'exécution de la présente.

**Pour : 47 Contre : 0 Abstention : 0**

Le Président,  
Roger-DENORMANDIE

Emis le 13/12/2022, transmis en sous-préfecture  
et rendu exécutoire le 16/12/2022



*[Signature]*  
Le secrétaire de séance